



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 4 de l'ordre du jour	IOPC/APR12/4/2	
Original: ANGLAIS	23 mars 2012	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES17	•
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC55	
Conseil d'administration du Fonds de 1971	71AC28	
6ème Groupe de travail du Fonds de 1992	92WG6/4	
7ème Groupe de travail du Fonds de 1992	92WG7/1	

QUESTIONS RELATIVES AU SECRÉTARIAT

STAGES AU SECRÉTARIAT

Note du Secrétaire

Résumé:

Le Secrétaire du Fonds de 1992 reçoit de temps à autre des demandes de stage, présentées aussi bien par des particuliers que par des États Membres. Sur la base d'une analyse des demandes reçues et des suggestions formulées ultérieurement par un certain nombre d'États Membres, le Secrétaire a élaboré un programme pilote de stages qui a été présenté pour examen à la session d'octobre 2010 de l'Assemblée du Fonds de 1992.

À cette même session, le Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de l'Assemblée du Fonds de 1992, a souscrit à la proposition du Secrétaire concernant la teneur et la forme du programme pilote dont pourraient bénéficier au maximum dix candidats, qui seraient désignés par les États Membres du Fonds de 1992 et seraient autofinancés.

En juillet 2011, une circulaire d'appel à désignation a été envoyée aux États Membres du Fonds de 1992. Dix candidatures au total ont été reçues avant la date limite du 26 août 2011. Elles ont toutes été acceptées et un programme pilote de stages de formation s'est déroulé à Londres du 21 au 25 novembre 2011.

Pour le déroulement du programme le Secrétaire a bénéficié du soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO), de l'International Group of P&I Clubs (International Group) et de l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF).

Les réactions ont été essentiellement positives, et il a été suggéré de faire une plus grande place aux exercices pratiques.

L'Administrateur propose que le programme de stages soit poursuivi sur une base annuelle, cette fois sous le nom de 'Cours de brève durée des FIPOL' de façon à mieux refléter la nature du programme offert.

Mesures à prendre:

Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 est invitée à

- a) souscrire à la proposition de l'Administrateur tendant à poursuivre le programme de stages (désigné sous le nom de 'Cours de brève durée des FIPOL') sur une base annuelle; et
- b) donner à l'Administrateur toutes autres instructions qu'elle estimera appropriées.



1 Historique

- 1.1 Le Secrétariat reçoit de temps à autre des demandes de stage, présentées aussi bien par des particuliers que par des États Membres. Sur la base d'une analyse des demandes reçues et des suggestions formulées ultérieurement par un certain nombre d'États Membres, le Secrétariat a élaboré un programme pilote de stages qui a été présenté pour examen à la session d'octobre 2010 de l'Assemblée du Fonds de 1992 (document IOPC/OCT10/7/1/2).
- 1.2 Même si le Secrétariat a, par le passé, répondu favorablement à des demandes émanant de particuliers et d'États Membres concernant des visites d'information sur des aspects spécifiques du fonctionnement des FIPOL et du régime international d'indemnisation en général, il n'existait jusqu'à présent aucun programme officiel de stages au Secrétariat.
- 1.3 Le Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de l'Assemblée du Fonds de 1992, a souscrit à la proposition du Secrétariat concernant la teneur et la forme d'un programme pilote. Le Conseil d'administration a également décidé que la désignation de 10 candidats au maximum devait se faire par l'intermédiaire des États Membres du Fonds de 1992 et que les participants devaient être autofinancés. Il a demandé au Secrétariat de communiquer à l'Assemblée du Fonds de 1992 à une session ultérieure les résultats du programme pilote, de façon à permettre d'en évaluer le succès et d'examiner la possibilité d'ouvrir le programme à d'autres participants (document IOPC/OCT11/7/5).
- 1.4 Une circulaire d'appel à désignation de candidats au programme de stages a été envoyée en juillet 2011 aux États Membres du Fonds de 1992, demandant que les candidatures soient déposées avant le 26 août 2011 (voir circulaire 92FUND/Circ.76). Au total dix candidatures ont été reçues, émanant des États Membres suivants: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Brunéi Darussalam, Grèce, Irlande, Lettonie, Norvège, Philippines, Pologne et République de Corée. Les dix candidatures ont été acceptées.

2 Programme pilote de stages

- 2.1 Le programme pilote de stages s'est déroulé du 21 au 25 novembre 2011, avec la participation de neuf personnes désignées par les États Membres. Le candidat du Brunéi Darussalam n'a malheureusement pas été en mesure d'y participer.
- 2.2 Pour le déroulement du programme, le Secrétariat a bénéficié du soutien de l'OMI, de l'INTERTANKO, de l'International Group et de l'ITOPF.
- 2.3 Le Secrétariat des FIPOL, qui était l'hôte de ce programme, a présenté sa structure, ses activités et les responsabilités qui lui incombent, en faisant intervenir des représentants de tous les services, avec notamment des exposés sur les différents types de demandes d'indemnisation et le processus d'évaluation, ainsi que des exercices pratiques se rapportant au calcul des contributions, au lien de causalité, au caractère raisonnable des demandes au plan technique et autres critères. Des exposés ont également été faits sur la préparation et l'évaluation d'une demande d'indemnisation.
- 2.4 Le représentant de l'OMI a présenté les travaux de cette Organisation sur toute la gamme de conventions et règlements maritimes élaborés dans le cadre de l'OMI, et conformément auxquels sont appliquées la Convention sur la responsabilité civile et les Conventions portant création des Fonds.
- 2.5 Le représentant de l'INTERTANKO a présenté des informations sur la flotte mondiale de navires-citernes, la structure des échanges et les tendances pour l'avenir, ainsi que sur les mesures prises pour réduire et limiter la fréquence et l'ampleur des déversements en améliorant la conception des navires-citernes et la formation des exploitants.
- 2.6 Une visite a été faite à l'International Group of P&I Clubs, où le rôle du secteur de l'assurance maritime, les concepts de l'assurance mutualiste et la fonction et le rôle des dispositifs de réassurance de l'International Group ont été expliqués. Des informations ont été apportées sur la manière dont les

Clubs P&I traitent des sinistres au titre de la Convention sur la responsabilité civile et sur l'étroite relation de travail existant entre les Clubs P&I de l'International Group et les FIPOL dans le cadre du Mémorandum d'accord. Les principes et concepts qui sous-tendent les mécanismes volontaires de l'Accord de remboursement en cas de pollution par des hydrocarbures déversés par des navires-citernes de petites dimensions (STOPIA 2006) et de l'Accord de remboursement en cas de pollution par des hydrocarbures déversés par des navires-citernes (TOPIA 2006) ont également été expliqués. Un Club de l'International Group (le UK P&I Club) a accueilli de son côté les participants et expliqué le fonctionnement d'un Club P&I et son rôle dans le système d'indemnisation.

- 2.7 Une visite a également été faite à l'ITOPF où des représentants de cette organisation ont expliqué le travail d'experts qu'ils accomplissent avec d'autres lors d'un sinistre. Ils ont expliqué le déroulement des premières phases d'un sinistre lorsque les experts donnent des conseils et collectent des informations sur la lutte contre le sinistre, les incidences du sinistre, l'échelle et l'ampleur des demandes d'indemnisation potentielles. Ils ont aussi donné des exemples d'activités menées lors des phases ultérieures, par exemple la collecte de données se rapportant entre autres à la pêche et au tourisme, pour faciliter l'évaluation des demandes individuelles et l'élaboration des rapports sur ces demandes pour examen par les Clubs P&I et les FIPOL.
- 2.8 Le Secrétariat estime que les contributions de ces quatre organismes ont été très importantes pour le programme et ont permis aux participants de comprendre les relations entre toutes les parties prenantes et leurs objectifs communs, surtout lors de sinistres impliquant un navire-citerne et faisant intervenir la Convention sur la responsabilité civile et les Conventions portant création des Fonds.
- 2.9 À l'issue du programme, les participants ont été invités à remplir un formulaire de retour d'informations, dont les résultats ont été positifs. Globalement les participants se sont déclarés satisfaits du programme et de son contenu, et seules de légères modifications ont été suggérées pour les programmes futurs. Le souhait qu'une plus grande place soit faite aux exercices pratiques est la seule suggestion commune visant à améliorer le programme.
- 2.10 Il a été aussi demandé aux organismes participants de présenter des observations sur le programme et d'indiquer s'ils pensaient que cette expérience devrait être renouvelée. Ils ont tous exprimé leur satisfaction devant l'intérêt et l'enthousiasme des délégués et déclaré qu'ils seraient heureux de participer à d'autres programmes de ce type à l'avenir.

3 Proposition de l'Administrateur

- 3.1 Compte tenu des expressions de satisfaction reçues en retour du programme de stages, l'Administrateur propose de le reconduire sur une base annuelle, mais sous le nom de 'Cours de brève durée des FIPOL' de façon à mieux refléter sa nature.
- 3.2 Il est proposé en outre que le cours de brève durée continue de s'adresser au maximum à dix candidats désignés par les États Membres du Fonds de 1992 et que les participants soient autofinancés. Si un trop grand nombre de personnes souhaitent s'inscrire, le Secrétariat gèrerait le processus de sélection de façon à ce que la participation passée et l'intérêt présenté pour les États Membres soient pris en compte.
- 3.3 Selon l'Administrateur, les coûts pour le Secrétariat devraient se limiter au temps et au travail qu'y consacre son personnel et à la fourniture de services de traiteur pendant la durée du programme.

4 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 est invitée à

- a) prendre note des informations figurant dans le présent document;
 - b) souscrire à la proposition de l'Administrateur tendant à poursuivre le programme de stages (désigné sous le nom de 'Cours de brève durée des FIPOL') sur une base annuelle; et
 - c) donner à l'Administrateur toutes autres instructions qu'elle estimera appropriées.
-